

Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAIT LE SAMEDI



HUIT PAGES



LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 3, rue de la Roquette (place de la Bastille), Paris (XI°)
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 5 heures à 7 heures. — Téléphone 900-07

ABONNEMENTS

Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.
ETRANGER : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

SOMMAIRE

Comédies sur Comédies. — BRACKE.
Hosannah! — P.-M. ANDRÉ.
L'Anticléricalisme bourgeois. — René CABANNES.
Unité négative. — Angèle ROUSSEL.
Au Jour le Jour. — Paul GRADOS.
L'Impôt criminel sur la misère, dit « Retraites ouvrières ». — Ch. RAPPOPORT.
Encore un « Petit monstre ». — XXX.
Un Régime sauvage. — Ch. R.
Une Réponse.
Le Congrès national des Mineurs.
L'Action sociale à l'intérieur et à l'extérieur.
La Presse Socialiste.

COMÉDIES

SUR

COMÉDIES

Encore un joli spectacle que vient de nous donner le Parlement bourgeois dans ses deux sections : Chambre et Sénat!

Un projet de loi prétendant sévir contre la « corruption électorale » revient du Luxembourg avec un article 1^{er} qui menace de poursuites les candidats qui auront taché de gagner les voix des électeurs par des promesses, quelles qu'elles soient.

Il saute aux yeux d'un chacun qu'une pareille formule est simplement absurde, et faite pour embrouiller simplement la question. Evidemment, dire aux électeurs : Faites votre devoir, votez suivant votre véritable intérêt, et je vous promets que les choses iront mieux, ne rentre à aucun titre dans la corruption électorale.

Tout le monde le voit, tout le monde le dit. Mais qu'est-ce qu'on fait?

Rien du tout. Le président du Conseil, M. Aristide Briand en personne, déclare à la tribune que ce texte, « trop vague », est à la fois bête et dangereux.

Vous croyez qu'il en tirera cette conclusion : Il faut présenter un nouveau texte? Vous croyez qu'il se chargera d'en formuler un? Il y a au ministère assez d'employés pour rédiger dix lignes.

Erreur : le président du Conseil descend de la tribune en souriant et ne s'oppose même pas au vote de l'absurdité en question.

Tout de même, des protestations s'élèvent. La majorité hésite et finit par accepter que l'article soit renvoyé à la Commission.

La Commission se réunit, siège une heure et revient... avec un texte non modifié, en demandant simplement qu'il soit admis que les promesses s'entendent

de libéralités et de faveurs administratives (décorations, bureaux de tabac, etc.).

Proposition plus absurde encore. Car les tribunaux sont chargés de l'interprétation des textes de lois et ne sauraient être liés par aucune des déclarations, si ministérielles qu'elles soient, qui en ont accompagné le vote.

Il s'ensuit qu'au nom de cet article 1^{er}, des poursuites pourront être intentées et des condamnations prononcées contre n'importe lequel des candidats qui aura déplu aux autorités. Il aura « promis » que désormais les liquidateurs ne voleront plus et que les députés de la bourgeoisie s'abstiendront de tout Panama.

N'importe! On passe au scrutin et l'article est adopté tel quel.

A la vérité, le lendemain, un M. Gourd, qui voudrait bien ne pas passer pour son féminin, présente un petit paragraphe additionnel, disant que l'article 1^{er} ne pourra s'appliquer « aux professions de foi » des candidats.

Cette addition enlevait à la disposition précédente un peu de son venin, mais non tout. Il y a, en effet, dans une campagne électorale, autre chose que des professions de foi.

Pourtant, si le paragraphe est voté, il ne l'est encore qu'à grand-peine, par une majorité de 243 voix contre 241.

Le fond de l'affaire, c'est que les députés du capital, et spécialement les radicaux, se sentant atteints par la faillite du radicalisme et par les ignominies dans lesquelles périclète la législature, tiennent à avoir une arme contre leurs adversaires, pour leur invalidation et, au besoin, leur condamnation.

Surtout, ils craignent la campagne des quinze mille francs. Briand l'a dit nettement : On considérera comme corruption électorale le fait de promettre abandonner une partie de l'indemnité de 15.000 francs que les législateurs se sont octroyée à eux-mêmes.

On sait assez notre avis là-dessus. Il est bien certain qu'un certain nombre de galettards seraient prêts à acheter les suffrages en faisant cadeau à leurs électeurs des 6.000 francs de supplément et même, au besoin, du double, ou des 15.000 francs au complet. Pour ce que cela les gêne!

Assurément, cela peut être, au besoin, une tentative de corruption. Et le Parti Socialiste a montré comment on l'évitait, en affectant une part du traitement, non pas à tels ou tels électeurs, mais aux organisations du Parti dans son ensemble.

Mais ce qui mène les radicaux, ce n'est nullement le souci de propreté. Ils savent bien que, sans promesses, sans risques, les gens qui n'ont pas besoin pour vivre de leur indemnité sauront bien toujours corrompre par l'argent, en dehors de toute apparence saisissable par la loi.

La preuve en a été donnée par M. Isoard,

quand il révélait que, dans les Basses-Alpes, M. Joseph Reinach faisait distribuer, par les trésoriers-payeurs généraux, une somme de 6.000 francs aux électeurs.

Eh bien! quoi? dit le Reinach, ce n'est pas de la corruption. Il me plaît de donner, par libéralité, de l'argent aux bureaux de bienfaisance! Va-t-on m'en empêcher? La somme de 6.000 francs dont je dispose se trouve, comme par hasard, être égale au supplément d'indemnité parlementaire qui excite les colères. Mais ce ne sont pas ces 6.000 francs-là que je donne. Ceux-là, je les mets dans ma poche droite, et c'est de ma poche gauche que je tire mon aumône. Ainsi!

Les députés savent si bien ce qu'ils font en délibérant et votant à côté sur la « corruption électorale », qu'après le vote de l'addition Gourd, ils ont senti que la loi ne leur servait plus à rien.

Et ils l'ont renvoyée encore à la Commission.

C'est ici qu'apparaît le beau de toute cette comédie. Le projet contre la corruption n'était qu'un paravent commode pour cacher le refus de revenir à la loi garantissant la liberté et le secret du vote.

A preuve encore. M. Charles Benoist, au nom de la Commission du suffrage universel, a offert de rapporter, en attendant, sur cette loi de secret du vote.

La Chambre a refusé de l'entendre. Elle se trouvait, en effet, en face de dispositions précises qui, si elles n'atteignent pas la corruption, — impossible, en réalité, à détruire complètement — en limitent les effets.

C'est bien ce qu'elle ne veut pas.

Ni l'une ni l'autre des lois ne finiront par être votées.

Et ce sera, plus que jamais, avec le scrutin d'arrondissement truqué et tripoté de toutes façons, que les radicaux retrouveront leurs chers mandats.

Belle conclusion de législature et digne de tout ce qu'elle a montré dans son cours.

BRACKE.

HOSANNAH!

Le Sénat a voté cette semaine, après seconde lecture, la loi sur les retraites ouvrières, sortie de la triple collaboration de MM. Millerand, Viviani et Ribot.

Le second texte contient de nombreuses variantes: je regrette de ne pouvoir ici les signaler toutes. L'essentiel, du reste, pour nous, est que les seules dispositions qui soient demeurées intangibles sont les plus mauvaises: impôt nouveau sur la classe ouvrière, perçu par précompte patronal, capitalisation de cet impôt pour fournir des rentes problématiques aux favorisés du travail et de la vie qui, dans

une proportion infime, atteindront l'âge de 65 ans.

Sur ce dernier point, le sénateur Flaissières, socialiste non unifié, a prononcé un discours que je voudrai bien voir repris par nos camarades du Parti à la Chambre.

L'ancien maire de Marseille aura l'honneur d'avoir affirmé pour la première fois, dans la Haute-Assemblée bourgeoise, la pensée socialiste la plus claire.

Aussi longtemps, a-t-il dit, que la société sera fondée sur la propriété individuelle et que le patronat et le système capitaliste régneront en opprimant le salariat, il est absolument certain que les efforts des Assemblées électives pour améliorer la situation sociale seront considérés par certains, dont je suis, comme vains.

Et à l'inévitable question : « Que proposez-vous ? » très nettement, Flaissières a fait la seule réponse qui convenait :

Mon système est bien simple : c'est la destruction du régime capitaliste.

Quant à la loi des retraites elle-même, l'orateur a parfaitement défini l'opinion socialiste et ouvrière, celle que nous avons soutenue au *Socialisme* et ailleurs.

... J'avais rêvé d'une loi de retraites qui eût été comme une sorte de restitution partielle en faveur des ouvriers. Or, la loi que nous avons faite se résume en une sorte d'assurance, pour laquelle l'ouvrier et le patron versent une somme déterminée, et au profit de laquelle l'Etat apporte sa part tout à fait insuffisante.

Et, avec la prudence qui lui est habituelle, il a justifié l'une des critiques les plus graves faite à la loi des retraites pour les morts, celle visant l'âge de la retraite.

« — Accorder la retraite à 60 ans, au lieu de 65, lui a-t-on répondu, cela coûtera 82 millions de plus ! »

Cette objection n'a pas arrêté le citoyen Flaissières qui a fait la seule réponse convenant à un socialiste.

— Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce que cela coûtera !

A l'unanimité, moins 18 voix le Sénat a repoussé l'amendement tendant à abaisser à 60 ans l'âge de la retraite.

A l'unanimité, moins 3 voix et quelques abstentions, l'ensemble de la loi a été voté.

Hosannah ! encore une grande réforme accomplie ! Toute la presse exulte et le bon peuple de France n'a plus qu'à célébrer par des réjouissances la formidable plaisanterie qui vient de lui être faite.

Car si la loi est votée et si la Chambre s'apprête à la ratifier sans mot dire, il ne faut pas croire qu'elle sera appliquée sans difficultés.

Elle contient deux parties distinctes : la période constante et la période transitoire.

Pour la première, il faut qu'ouvriers et patrons commencent à payer leurs cotisations qui, dans 20, 40 ou 50 ans, produiront, par capitalisation, la rente de la vieillesse. L'application de cette partie de loi sera immédiate. Il s'agit de faire payer un nouvel impôt : à cet égard, pas d'hésitations, ni de difficultés.

Pour la seconde période, au contraire, l'embaras du législateur — sinon sa mauvaise volonté — est manifeste. Il faut trouver les ressources nécessaires pour allouer une pension (de 100 francs au maximum) aux ouvriers ayant actuellement 65 ans et plus, qui n'auront fait aucun versement, et à ceux de moins de 65 ans qui n'en auront fait que très peu.

Ces allocations monteront, d'après des prévisions fort incertaines, à 120 ou 140 millions.

Où prendre cette somme ?

L'article 25 du premier projet sénatorial disposait, on s'en souvient, qu'une loi spéciale créerait les ressources assurant le fonctionnement du service des retraites en période transitoire.

La plaisanterie était trop forte, et Jaurès a pu la faire cesser en amenant la Chambre, à

propos de la loi de finances, à décider que les allocations prévues par la loi des retraites seraient demandées sur les surtaxes successorales.

Au Sénat, MM. Dreyfus et Rouvier n'ont pas manqué de faire à Jaurès la réponse du berger à la bergère : invoquant les sacrés principes de l'Unité Budgétaire, ils ont soutenu qu'il ne doit pas y avoir d'affectation spéciale de taxes dans un budget et que toutes les taxes doivent former un fonds commun sur lequel sont prélevées toutes les dépenses.

M. Rouvier a eu gain de cause (par 144 voix contre 135) et le Sénat a voté l'article suivant, qui remplace l'ancien article 25 :

La présente loi (celle des retraites ouvrières) sera applicable dans le délai fixé par la loi de finances de 1911, qui comprendra les ressources nécessaires à son fonctionnement et trois mois au moins après l'insertion des règlements d'administration publique au *Journal Officiel*.

C'est évidemment remettre aux législateurs de l'an prochain le soin de se débrouiller dans les graves embarras financiers de la Troisième République et de régler — s'ils le peuvent sans trop faire crier — la facture laissée pour compte par la présente législature, sous la rubrique « Retraites ouvrières ».

Nos parlementaires, vivant d'expédients, ont reculé devant les propositions de M. Cochery, tendant à faire face au déficit budgétaire par des impôts nouveaux ; ils ont estimé, non sans motifs, que ces propositions étaient absurdes à la veille d'une réélection générale ; ils ont donc emprunté, laissant généreusement à leurs successeurs éventuels le soin de combler, autrement que par l'emprunt, le trou de 200 millions du Budget de 1910 et de rechercher dans les surtaxes successorales de quoi alimenter la loi des retraites ouvrières. Ils n'ont ainsi engagé que la prochaine législature, mais celle-ci pourra parfaitement soutenir que cet engagement est, pour elle, nul et non avenue. C'est donc l'escamotage parlementaire le plus caractérisé : envers les vieux ouvriers, le Parlement s'engage sans s'engager, tout en s'engageant... Il est d'autant plus à l'aise dans l'exercice de cet art prestidigieux que ceux de ses membres dont la mission consiste à révéler au pays ouvrier et paysan toutes les machinations et toutes les duperies des représentants de la classe au pouvoir, ont reçu de la majorité de leur groupe l'impérieuse consigne de voter sans... rouspétance.

P.-M. ANDRÉ

L'ANTICLÉRICALISME BOURGEOIS

Les Actes

M. Maurice Barrès, dans un article du 21 février dernier, publié dans l'*Echo de Paris*, s'indigne à la pensée que les vieilles églises de France, sources de vie spirituelle, s'effritent lentement sous l'action du temps, et surtout sous les coups répétés de démolisseurs barbares. Les socialistes ont protesté bien avant lui contre les goûts médiocres des iconoclastes bourgeois.

Sans doute, lorsqu'ils s'insurgent contre le geste démolisseur de l'épicerie dirigeante, ils n'entendent pas défendre par là une foi meurtrière, un rêve de grandeur défunte, encore moins les aspirations égoïstes d'artistes ou d'intellectuels réactionnaires : leurs raisons sont tout autres.

Dans les œuvres de style, si rares à notre époque marchande, ils s'évertuent à retenir la marque de l'esprit et les manières de produire d'une époque. Les beautés architecturales d'un parvis ou les reliefs profonds d'un autel sculpté les transportent au temps où les artisans obscurs se doublaient d'artistes de valeur. Ils retracent par ces documents les étapes diverses

du travail, à travers les âges, son patient effort de création. Les vieilles églises, accablées de toutes les richesses que le génie humain a pu créer par le travail, appartiennent au prolétariat. Nous ne craignons nullement pour lui que se dégagent d'elles une atmosphère de conviction, une initiation impérieuse à la prière. Il ne nous viendra jamais à l'idée de lui en interdire le seuil, sous prétexte d'anticlérisme. Nous savons trop bien les belles leçons d'impiété qui se dégagent des fines ciselures de leurs chapiteaux ou de leurs niches à saints pour craindre un seul instant l'influence du spectacle qu'elles offrent.

Au contraire, que les ouvriers s'arrêtent longuement devant les gargouilles accrochées aux flancs des cathédrales, ou devant les fantaisies lubriques, si finement railleuses, qui ornent leurs portiques, c'est le vrai moyen de préserver leurs recherches techniques de toute ingérence idéaliste.

Voyez-vous, monsieur Barrès, on peut laisser debout, face au monde moderne, vos vieilles églises ; ces sentinelles attardées ne sont plus menaçantes. Pour un croyant qui s'extasie sincèrement devant l'idole combien sont nombreux ceux qui, parmi la foule, s'agenouillent sans conviction, par simple convenance sociale, ou par besoin. Ce n'est pas M. Viviani qui a fait pâlir les étoiles du ciel, ce sont les lumières de la terre dont la flamme devient toujours plus ardente, sous le souffle des hommes.

La vie, avec ses duretés, son cours âpre et monotone, ses fièvres prenantes est la grande ennemie des religions, surtout depuis qu'elle est la proie du capitalisme. Que peut peser désormais devant la raison pratique du prolétaire exploité, dépouillé de son droit, la chimère religieuse ? Le poids d'une promesse, rien de plus.

Ecrasé par le malheur, il a perdu la force de croire ; gagné par le matérialisme des classes riches, qui se hâtent de perdre le ciel pour conquérir toute la terre, il n'écoute plus les sermons. Peu à peu, le souvenir du premier contact religieux s'atténue dans sa mémoire, les soucis de chaque jour et le bruit infernal des usines lui empêchent d'entendre la faible voix qui vient du passé, de sa tendre enfance... Il est l'homme des luttes et des efforts créateurs. De la matière assouplie à ses caprices, il attend la satisfaction immédiate de tous ses besoins. Ce n'est pas dans un autre monde qu'il espère se retrouver amélioré, grandi, c'est dans le prolongement de la société moderne, dans ses cadres mêmes, qu'il veut se transformer tout de suite, par l'organisation du travail et la prise de la propriété. Les événements lui tracent sa route. Il marche sur le domaine des réalités bien vivantes. Son ventre creux ne se nourrit plus de musique verbale. Sous l'influence du socialisme, il sait où il va. Ce qui lui tient lieu d'idéal, c'est le but pratique à atteindre. Il le voit devant lui, chaque jour il se dégage davantage et ce sont les périéties de sa marche difficile qui procurent à ses sens les joies et les enthousiasmes qu'autrefois la religion lui inspirait seule...

Ce prolétaire socialiste a, d'ailleurs, le respect profond de toutes les opinions. Il lui suffit d'avoir de son côté la logique des faits, pour qu'il n'essaie pas d'ajouter à leur puissance démonstrative la violence coercitive de sa force. Il n'a que mépris pour les plaisanteries grossières que les liquidateurs enrichis adressent à leurs victimes détrossées ; il n'est pas avec ceux qui, à l'heure du champagne, dans ces banquets maçonniques ou radicaux, se lèvent, la bouche pleine, pour dénoncer la vie d'abondance des religieux ; sa révolution ne consiste pas à vouloir « tuer pour les bouter à la broche et les tourner au feu, les moines de leur estat » ; ni à transformer non plus en greniers à fourrages les chapelles échappées au massacre bourgeois. Sous son règne, un artiste

magnifique comme Ruskin pourra encore, en dehors des heures sociales dues à la collectivité, dialoguer de longs instants avec les saints de pierre de la cathédrale d'Amiens, sans que l'on trouble sa prière et son recueillement pour cela.

Aujourd'hui, ce sont les hommes de votre classe, monsieur Barrès, qui vendent aux enchères ou font sauter à la dynamite les derniers refuges de la foi catholique. Ils sont vos amis contre nous, gardez l'actif de leurs ouvrages à l'art et à la tradition.

René CABANNES.

UNITÉ NÉGATIVE

On se rappelle qu'il n'y a pas longtemps, il nous a été donné de constater la ferveur subite de quelques-uns de nos amis du Parlement pour... l'unité de vote.

Cette ferveur — comme toute ferveur de néophyte, d'ailleurs — avait même poussé ces amis au-delà des bornes qu'il est bon de mettre à tout culte, si légitime fût-il; elle les avait poussés, dis-je, à engager un des membres du groupe, le camarade Vincent Carlier, à remiser certain projet de loi, qu'il se proposait de « sortir » au gouvernement, afin de tirer celui-ci du profond embarras où il se trouvait à propos des ressources destinées à combler le trou des retraites ouvrières.

Le camarade Vincent Carlier s'inclina; la seule fois peut-être où il eût été justifié de s'entêter... pour rester fidèle à la lettre — sinon à l'esprit — de la résolution de Nîmes.

Nous avons cru, et ce nous était une manière de consolation, que ce sacrifice... illégitime fait à l'unité d'action du groupe parlementaire socialiste, marquait, étant donnée son importance, le point de départ d'une attitude nouvelle, plus conforme à la volonté, maintes fois manifestée, de la classe ouvrière organisée et que d'autres camarades, à leur tour, consentiraient à faire d'autres sacrifices légitimes, parce que souvent personnels, en faveur de cette même unité de vote et d'action du groupe socialiste au Parlement.

Nous avons donc été quelque peu stupéfaits — qu'il nous soit permis de l'avouer — de constater l'autre jour, lors du vote de l'ordre du jour Cère et Muteau, l'abstention de dix des membres du groupe sur la seconde partie de cet ordre du jour, impliquant la confiance au gouvernement, et nous nous sommes laissés raconter qu'un de ces dix abstentionnistes — espérons que ce n'est qu'un on-dit — avait été tout près de voter pour au lieu de s'abstenir ou de voter contre; il a fallu qu'un autre, qui voulait, paraît-il, voter contre, poussât le dévouement jusqu'à accepter l'abstention pour assurer... deux... unités d'action (au lieu de trois) au groupe parlementaire.

C'est tout de même un bénéfice! Je ne nommerai pas le votant à outrance pour, étant donné qu'il n'est peut-être pas le seul « qui a une vache noire dans tout le village », comme disait maître Roumanille; étant donné aussi qu'il n'était peut-être pas tout seul puisque, je me suis encore laissé conter — par une autre bouche — qu'il y avait eu des regrets d'exprimés, que d'aucuns, ou plutôt d'aucun (si on peut dire), regrettait sa vertu, c'est-à-dire de n'avoir pas voté pour la confiance au gouvernement.

Nous voulons bien croire qu'il n'y a là qu'une surprise... du sens électoral, légèrement ému à la pensée d'un échec possible aux prochaines élections, car nous nous sommes, pour la troisième fois, laissé conter — bien que de pareilles confidences nous affligent énormément — que parmi ces dix malheureux abstentionnistes, il y avait de tous frais élus très menacés, ou croyant l'être, dans leurs circonscriptions, et qu'une petite concession au ministère pouvait consolider.

Seulement, que devient, dans tout ceci, l'unité d'attitude du groupe socialiste parlementaire, si chère à quelques-uns, dans certaines circonstances, et dont le lendemain on ne se préoccupe pas plus que de son premier bonnet de nuit?

C'est ce que nous voudrions savoir.

Angèle ROUSSEL.

Au Jour le Jour



Vers la République

Il s'est trouvé l'autre jour, à la Douma, un Pourichkévitich pour injurier grossièrement le personnel enseignant de son pays, et des socialistes pour traiter ce goujat comme il le mérite. Bien entendu, c'est à nos camarades que le président s'est empressé d'appliquer les pénalités prévues par le règlement.

Décidément, nos bons alliés se civilisent; notre République n'aura bientôt pas grand'chose à leur envier.

Une anecdote

A l'occasion de la mort de Nadar, l'Humanité nous apprend que le jour où les Versaillais passèrent devant sa maison, un coup de fusil fut tiré de chez lui sur le boucher Gallifet, lequel empêcha les soldats d'envahir l'immeuble et de massacrer l'homme, bien qu'il fût persuadé que Nadar était l'auteur de cet « attentat ».

Celui qui devait être plus tard l'acolyte de Millerand dans le ministère Waldeck, se gêna beaucoup moins avec des centaines de travailleurs qui n'avaient même pas porté d'armes pendant la Commune. La peau d'un prolétaire, qu'est-ce que ça vaut pour la bourgeoisie et pour ses soudards?

Représailles

Sous l'inspiration du sénateur Savary, qui, en 1906 invitait ses amis politiques à voter pour Jaurès, les radicaux de la 2^e circonscription d'Albi ont décidé d'opposer un candidat à notre camarade.

Dans la lettre qu'il leur adresse à ce propos, le « père conscrit » déjà nommé rappelle que notre Parti a déclaré la guerre au parti radical; mais il soutient également que Jaurès en a fait autant, ce qui n'est pas tout à fait exact. M. Savary ne lit donc jamais l'Humanité?

L'épilogue d'une affaire

En réponse au vif mouvement de protestation du public et de la presse contre les exploits des policiers, le Conseil municipal a voté... la création de 500 postes nouveaux de sergents de ville.

Était-ce bien la peine que le compagnon Hervé encourût les rigueurs des tribunaux, pour aboutir à ce résultat? Il est permis d'en douter un peu.

Il est vrai, d'autre part, que ce renforcement des brigades noires n'offre aucun danger pour les détresseurs de voyageurs, connus sous le nom de Compagnie des Omnibus et Tramways, non plus que pour les émules des Duez et autres liquidateurs de même farine.

Lacarte à payer

Le rapport de M. Doumer sur les « opérations militaires » faites au Maroc, fait connaître que le chiffre des crédits supplémentaires qu'elles ont nécessités, s'élève à 1 milliard 128 millions.

Nos troupes ont eu 177 tués et 601 blessés.

Ça ne manque pas d'intérêt. Mais quel rapporteur voudra ou pourra nous dire à son tour la somme des petits et grands profits qu'en ont retirés les vautours de la finance? Car enfin, il faut bien que cette dépense d'or et de sang ait rapporté quelque chose à quelqu'un: on ne fait rien pour rien, dans la société contemporaine.

Et qu'on vienne donc à présent parler encore d'une part contributive de l'Etat au capital des retraites ouvrières! Après avoir engagé tant de frais pour l'honneur national, il va bien falloir songer aux économies.

Les leçons de l'étranger

Alors que les édiles parisiens sont réduits à chicaner, à disputer misérablement quelques « espaces libres » à la rapacité du syndicat Vautour et C^{ie}, la municipalité berlinoise met au concours des plans d'agrandissement qui doubleraient la superficie de la capitale allemande, en stipulant expressément qu'il y sera gardé de larges avenues et que les bois seront conservés.

Dans la « Ville-Lumière », on manque d'air et surtout de soleil; dans la prétendue « caserne » qu'on dit être Berlin, on voit clair, on respire à son aise. Beau sujet de méditations pour les patriotards qui placent notre pays à l'avant-garde du progrès!

Summum jus...

Rapport ne croyait peut-être pas si bien dire quand il stigmatisait les accès de probité qui prennent la bourgeoisie en présence des exploits des « irréguliers du vol ».

Il n'est pas jusqu'au Gamelle d'Orléans qui ne fasse le dégoûté à propos de l'affaire Duez, comme si l'honorable famille dont il est l'héritier, n'avait pas eu sa petite part dans la liquidation des comptes du second Empire, faite après nos désastres de 1870.

Soulager son pays d'une quarantaine de millions quand l'ennemi victorieux le frappe d'une contribution de guerre de cinq milliards, c'est peut-être légal: mais c'est terriblement maigrin pour des prétendants à la couronne.

Simple histoire

Les employés de tramways de Rome se sont mis en grève. Alors, le libre-penseur Nathan, maire de la « Ville Eternelle », s'empresse de prêter au préfet des gardes municipaux pour « protéger la liberté du travail ». O anticléricalisme! voilà bien de tes coups!

Mécontents, les édiles protestent:

« Ces pauvres gens meurent de faim avec 3 francs par jour! » s'écrient plusieurs d'entre eux.

« — Et nous donc? ripostent les balayeurs, qui ne gagnent pas davantage, et qui s'empressent de faire grève à leur tour pour obtenir un salaire plus élevé. »

« — mais pas de ça, Lisette! ces 3 francs-là, c'est... d-mi-nis-tra-tion qui vous les octroie; par conséquent, ça doit vous suffire. Aussitôt le Conseil municipal embauche des remplaçants, les fait « protéger » également par des gardes, et menace de révocation quiconque n'aura pas repris le travail dans les vingt-quatre heures.

Depuis le temps que l'Europe nous envie notre administration, il n'est vraiment pas trop tôt qu'une de ses capitales se décide à nous l'emprunter. Encore nous laisse-t-elle pour compte l'intervention dans les conflits entre exploités et salariés des industries privées.

Mœurs parlementaires

Même milieu social, mêmes produits. Il doit être écrit quelque part que le régime capitaliste corrompra tout ce qu'il touchera.

A la Chambre italienne, la Commission de vérification des pouvoirs conclut à l'invalidation d'un député récemment élu, pour cause de corruption électorale. La majorité de la Chambre passe outre et prononce l'admission du quidam.

Sage précaution, d'ailleurs. S'il fallait ne permettre de siéger qu'à ceux des élus bourgeois dont la campagne ne fut entachée d'aucune opération malpropre, on dépeuplerait effroyablement tous les Parlements d'Italie et d'ailleurs. Voyez plutôt, pour mieux vous en convaincre, la mauvaise grâce qu'apporte actuellement la Chambre française à voter des mesures réprimant la corruption électorale! Il s'est trouvé même un Gourd pour demander qu'elles ne s'appliquent point aux programmes des candidats, comme si les « promesses de réformes » pouvaient être autre chose qu'un moyen subreptice d'entôler les électeurs.

Paul GRADOS.

Comité de Rédaction du SOCIALISME

Le LUNDI et le VENDREDI, de 5 à 7 heures
3, Rue de la Roquette. — PARIS-XI

L'Impôt criminel sur la misère dit « Retraites Ouvrières »

C'est fait. Le crime est consommé au Sénat. D'ici quelques jours, la Chambre entière y mettra sa signature. Les valets du gouvernement, la presse des reptiles « républicains » glorifient cette œuvre « républicaine ». Le mensonge est tellement entré dans les habitudes de ces messieurs, le mépris du lecteur avale-tout est tellement grand chez ces plumitifs, à la conscience tarifée, qu'ils osent proclamer comme « la plus grande réforme du régime républicain » une escroquerie légale que *tous les monarchistes, tous les réactionnaires, tous les ducs, tous les marquis, comtes, vicomtes et tout ce qui reste au Sénat de la valetaille des anciens régimes ont accepté, voté, applaudi, acclamé. Oh! les républicains de l'époque de la liquidation ne sont pas exigeants!*

Ils ne sont même pas intelligents. Ils viendront mendier les voix des électeurs, les mains chargées d'un impôt de 25 francs sur chaque famille ouvrière. Et ils ne craignent pas, ces « Messieurs les 25 francs », nouveau genre, les colères populaires. De peur du vide, ils lui apporteront une nouvelle charge. Une poltronnerie extrême rend un trembleur momentanément courageux à l'excès. C'est la loi des contrastes. Tous les observateurs de la nature humaine connaissent ce paradoxe psychologique. Nos députés sont dans ce cas.

Ils ont leur conscience aussi chargée de crimes ou de fautes que le peuple l'est d'impôts. Ils se sont voté malgré les protestations *quasi unanimes* des socialistes, une indemnité qui scandalise le bon sens populaire. Ils ont enterré l'impôt sur les revenus dans les cartons du Sénat, si l'on peut appeler ainsi une caricature d'impôt sur la richesse qui aura, comme première conséquence, de se répercuter sur les petites fortunes et sur les salaires. Ils ont voté le vol de l'Ouest, en faisant un cadeau d'un milliard aux grandes Compagnies. Ils ont étouffé le Panama des liquidateurs. Ils ont gardé au pouvoir un homme notoirement taré, associé et ami intime des hommes qui sont sous les verrous. Ils ont laissé s'éterniser le scandale de la marine. Ils ont poussé le vol budgétaire — centimes additionnels y compris — jusqu'aux cinq milliards. Ils ont laissé passer aux bourreaux du peuple russe de nouveaux milliards. Ils ont accumulé gaspillage sur gaspillage, scandale sur scandale, vol sur vol.

Et avec cela une incapacité prodigieuse, une nullité choquante, outrageante. Ils ne savent même pas rédiger un texte de loi. Témoin la discussion de la loi sur la corruption électorale. Ils ont inscrit dans la loi une phrase qui interdisait aux candidats politiques de faire de la politique, autrement dit de « promettre quoi que ce soit » aux électeurs. Ce serait, par exemple, interdire aux candidats de *promettre* de supprimer l'indemnité de quinze mille ou de faire construire un canal qui sauvera Paris toujours menacé des inondations. Ils s'en sont aperçus eux-mêmes et, le lendemain, par *deux* voix de majorité, ils se sont déjugés!...

Nous pourrions citer mille autres exemples. Ce qui nous scandalise dans la Chambre qui s'en va, ce n'est pas la cor-

ruption qui est, comme dit Jules Guesde, « l'état normal, la santé du régime capitaliste », mais c'est surtout son incompetence, sa nullité, sa réelle fainéantise, dissimulée par son assiduité apparente. C'est une Chambre de saboteurs législatifs. Cette même Chambre, qui s'offre à elle-même une augmentation scandaleuse de salaire, est incapable de travailler sérieusement. Sur six cents députés; il n'y a que quelques douzaines seulement qui savent de quoi il s'agit dans un débat parlementaire. Les autres légifèrent à la buvette, aux couloirs, sur les champs de courses, dans les boudoirs de mondaines et *autres lieux*.

Et pour se faire pardonner tout cela, ils apportent au peuple gobeur et inconscient une loi incohérente, inapplicable, une loi criminelle, instituant une retraite pour les ouvriers qui sont dans la tombe et escroquant les vivants pour les morts.

Oui, nous savons que pour doré la pilule et pour faire passer le vol, on donnera *immédiatement* un morceau de pain aux vieillards de soixante-cinq ans. Mais pour cela, il ne fallait pas voter une nouvelle loi. La loi de 1905 qui, au nom de la solidarité sociale, faisait donner aux vieillards 70 francs, modifiée et corrigée, aurait eu le même effet. La distribution immédiate, *sans* contribution, qui fait mourir de honte notre fier sicambre, le camarade Albert Thomas, aurait pu se produire, et de suite, sans le scandale de la loi d'escroquerie ouvrière.

Que feront les socialistes à la Chambre?

Etant données les modifications très importantes apportées à la loi par le Sénat, depuis Nîmes, et qui atteignent le principe même de l'obligation, rien, absolument rien n'oblige les socialistes de voter la loi. Les réformistes ont une part de responsabilité dans le mauvais travail sénatorial, car, par leur apologie systématique de la loi, par leur adhésion anticipée et empressée, ils ont encouragé, provoqué la résistance bourgeoise et réactionnaire du Sénat.

Voter cette importante loi, au pied levé, le couteau à la gorge, ce serait ajouter un nouveau scandale, au scandale ancien ce serait humilier le suffrage universel devant le suffrage restreint, ce serait enfin créer un précédent, encourager le Sénat saboteur constitutionnel et réactionnaire, à *faire marcher* la Chambre et le pays. Il n'aura désormais qu'à faire trainer toute loi importante jusqu'au moment psychologique de la veille des élections, pour faire avaler à la Chambre n'importe quelle loi.

La Réaction maîtresse de la France, le suffrage universel aboli *en fait*, voici à quoi aboutit le réformisme on ne peut plus défense républicaine!

C'est la revanche des choses, et de la vérité socialiste. Amis socialistes de *toutes* les tendances, épargnez une honte au Parti socialiste, à la classe ouvrière!

Votez *pour* le socialisme *contre* l'impôt nouveau sur la misère ouvrière!

Votez *pour* la République ouvrière, *contre* la Réaction bourgeoise et monarchique, pour *notre* régime, *contre* le régime en liquidation!

Ch. RAPPOPORT.

Les Documents du Progrès

Le tarif réduit est le suivant :

FRANCE :	Un an,	8 fr.	au lieu de	10 fr.
—	Six mois,	4.50	—	6 fr.
ETRANGER :	Un an,	10 fr.	—	12 fr.
—	Six mois,	5.50	—	7 fr.

Encore un petit Monstre

Rien de plus réjouissant que la... figure de nos excellents réformistes lorsque, après l'accouchement d'une « réforme », ils contemplent leur œuvre — le *petit monstre* dont parlait spirituellement Rappoport au Congrès de Nîmes. Le désappointement du père devant le nouveau-né n'a d'égal que son joyeux optimisme durant la période de gestation de la réforme.

La jeune épouse radicale, belle comme un discours de M. Deschanel, est comblée de faveurs quand elle est grosse d'une réforme. Elle est adulée de la foule, et son époux, le socialisme réformiste, l'entoure de soins attentifs. L'époux est beau, lui aussi, et, de ce couple enchanteur, le bon peuple attend un superbe rejeton, la grande réforme.

La parturition se prolongeant au delà de toute prévision — et la réélection des réformistes ayant été assurée quatre ou cinq fois — le bon peuple murmure. Il est avide de voir le messie; pour en hâter la venue, il réclame une opération chirurgicale.

Ce sont alors les heures critiques du réformisme qui commencent. La jeune épouse a l'effroi du forceps, mais le socialisme réformiste, — terriblement réaliste — se montre sans pitié — comme le gendarme. Il faut aboutir!

Et l'accouchement a lieu, pénible, douloureux.

La jeune mère se débat. L'enfant paraît enfin, mais, grand dieu, qu'il est laid! C'est ce qu'on appelle une réforme boîteuse et la foule crie: Horreur!

Telles sont les trois phases du réformisme.

La grande réforme du rachat des chemins de fer *devient* l'escroquerie de l'Ouest; la grande réforme des retraites ouvrières *devient* l'escroquerie des vivants pour pensionner les morts; la loi Berteaux *devient* la loi Barthou.

Le Millerand des Congrégations a levé le voile qui cachait le nouveau-né aux regards de la foule abusée. Froidement, il a expliqué aux illusionnistes, comme aux illusionnés, que $2 + 2 = 4$ et que *racheter* veut dire *payer*. Rachat de l'Ouest, coût: cinq milliards. De même en ce qui concerne l'application de la loi sur les retraites dans les chemins de fer, il a fait voir, lundi dernier, le monstre *qui est*, et non l'enfant de roi *qu'on attendait*.

Cette loi Berteaux, vous en souvient-il, cheminots? Retraite pour tout le personnel des chemins de fer ayant 20 ans de service et 50 ans d'âge, retraite proportionnelle après 15 ans de service, etc., etc. C'était simple et beau. Millerand, avocat du Syndicat et élu du XII^e, disait même que c'était peu. La Chambre adoptait à l'unanimité, moins quelques voix. Que la République était belle et son Parlement gentil! On votait d'enthousiasme pour les radicaux, d'un bout des voies ferrées à l'autre.

Ce fut la bienheureuse période de gestation de la grande réforme attendue par « l'intéressant personnel des chemins de fer ». Période d'une dizaine d'années, trop courte au gré de nos parlementaires, qui durent enfin s'exécuter.

L'accouchement fut décidé et le Sénat, mis en demeure de voter le magnifique projet du généreux M. Berteaux, se résigna. Le Sénat vota le projet Barthou: au lieu du bel enfant attendu, on eut un demi-monstre. Retraite après 25 ans de service, à 50, 55 et 60 ans, suivant les catégories d'agents. Le projet Berteaux *promettait* un régime de retraites commun à tout le personnel des voies ferrées; *la loi Barthou donne* un régime diversifié. Le projet Berteaux *promettait* un avantage pour tous; la loi Barthou *donne* aux uns pour retirer aux autres, ou bien ne *donne* rien du tout.

Je précise.

1° Pour les agents inscrits aux anciennes caisses des Compagnies de chemins de fer, la loi vaut zéro. Usant de leur faculté d'option, ces agents resteront dans le *statu quo*.

2° Pour les agents que les Compagnies ont fait inscrire à la Caisse nationale de la vieillesse, la nouvelle loi assure des pensions plus élevées que celles de ladite Caisse nationale, mais... il y a un mais ! Et pour faire sentir aux profanes toute la saveur de... l'opération, je suis obligé d'ouvrir une parenthèse.

Les anciennes Caisses de retraites des Compagnies, alimentées par des versements annuels de ces Compagnies (avec ou sans participation des agents) n'assurent pas aux bénéficiaires une pension calculée sur la capitalisation des versements correspondant à chaque agent. La pension est arbitrairement fixée : elle est de la moitié des appointements après 25 ans de service et augmentée d'un 40^e, 50^e ou 60^e par années de service en plus. C'est donc un système d'allocations annuelles permettant de servir un demi-salaire aux agents quittant le service des Compagnies et la moitié de ce demi-salaire aux veuves et orphelins de ces agents.

Ce système ayant paru onéreux aux Compagnies et la capitalisation des allocations annuelles insuffisante pour garantir le service des pensions, fut supprimé — avec l'assentiment de l'Etat. — Seule, les Compagnies de l'Est et du Midi l'ont maintenu. Cette dernière, sinon la première, aura recours jusqu'au bout à la garantie d'intérêts, et, par conséquent, c'est l'Etat qui supporte et supportera la charge des pensions.

Le nouveau système inauguré, il y a quelque vingt ans, par les Compagnies, est celui de la Caisse nationale de la vieillesse et de la loi des retraites ouvrières votée par le Sénat. Un compte individuel est ouvert à la Caisse nationale pour chaque agent : celui-ci verse 4 0/0 et la Compagnie autant. La capitalisation de ces versements donne une pension que les Compagnies complètent par une allocation. Malgré ce complément, la pension n'atteint jamais un taux égal au demi-salaire octroyé par les anciennes Caisses. De plus, l'agent et sa femme ont un compte distinct, si bien qu'au décès de cette dernière, le retraité voit ses ressources diminuées de la pension de sa femme.

Cette différence de traitement entre les agents des anciennes Caisses et des nouvelles donna naissance au projet Berteaux. Il s'agissait d'obliger les Compagnies, par l'intermédiaire de l'Etat, à rouvrir à tous leurs agents les bénéfices des anciennes Caisses de retraites et d'améliorer le régime de celles-ci.

La loi Barthou n'améliore pas ce régime, mais elle l'étend à tout le personnel des voies ferrées. Et c'est là le seul avantage qu'elle comporte.

A partir du 1^{er} janvier 1911, les nouveaux agents recrutés par les Compagnies seront inscrits, un an après leur recrutement, non plus à la Caisse nationale de la vieillesse, mais à une nouvelle caisse que lesdites Compagnies sont tenues d'instituer. Ils subiront une retenue de 4 ou 5 0/0 sur leurs salaires, et les Compagnies verseront autant de leur côté dans la nouvelle Caisse. C'est, en somme le régime des anciennes Caisses des Compagnies que l'Etat oblige celles-ci à instituer. En effet, quel que soit le produit de la capitalisation des versements ouvriers et patronaux, le travailleur des chemins de fer inscrit à la nouvelle Caisse au 1^{er} janvier 1912 — un an après avoir été embauché — jouira d'une pension égale à la moitié de ses appointements (moyenne des six années les plus avantageuses) lorsqu'il atteindra 60 ans dans le service sédentaire, 55 ans dans le service actif, 50 ans pour les mécaniciens et chauffeurs.

De telle sorte qu'un employé de bureau, admis à 24 ans dans une Compagnie le 1^{er} jan-

vier 1911, et commissionné à 25 ans le 1^{er} janvier 1912, aura droit à une retraite demi-salaire (1) au 1^{er} janvier 1948, soit environ 10 années avant l'expiration des concessions des grandes Compagnies de chemins de fer (1958).

Jusqu'à là c'est parfait. Mais quel sera le sort des agents actuellement inscrits à la Caisse nationale de la vieillesse ?

Ces agents ont cru que la faculté d'option à eux réservée par la loi Barthou impliquait une *rétroactivité*. Ils ont pensé que le nouveau régime des retraites leur serait applicable à dater du 1^{er} janvier 1911 et qu'ils bénéficieraient, par conséquent, des avantages de la loi Barthou. Le Millerand des liquidations et des Compagnies les a rappelés à la triste réalité.

Pour bénéficier des produits de la Caisse des retraites à ouvrir le 1^{er} janvier 1911, il faut avoir constitué le fonds de cette Caisse par 30 versements annuels. En effet, cette Caisse sera vide au 1^{er} janvier 1911 et les pensions ne sortent pas d'une caisse sans fond. C'est seulement lorsque, pendant 30 ans au moins, la nouvelle Caisse de retraites des Compagnies aura reçu et capitalisé les versements ouvriers et patronaux qu'elle pourra commencer à fournir le produit de ses recettes et de sa capitalisation, sous forme de rente viagère. Encore cette rente sera-t-elle inférieure de beaucoup au revenu de la capitalisation des versements. Il y aura déficit entre les recettes et les dépenses. La caisse servira des pensions dont le total dépassera le revenu de ses capitaux. Elle devra, dans un court délai, faire appel à des ressources extraordinaires.

Croit-on que ce seront les Compagnies qui devront fournir ces ressources pour tenir leurs engagements envers leur agents ? Nullement. Au moment où les caisses que vont ouvrir les Compagnies, en conformité de la loi Barthou, commenceront à effectuer le paiement des pensions, les concessions des grands réseaux viendront à expiration, si bien que le déficit des caisses de retraites sera réglé non pas par les Compagnies concessionnaires, mais par l'Etat, qui se trouvera substitué à ces dernières, juste au moment où se présentera la note à payer.

Le brave Berteaux et notre ami Jaurès, qui ont tous deux posé le problème des retraites aux cheminots, sont aujourd'hui stupéfaits de la solution algébrique de ce problème. Cela prouve simplement qu'en régime capitaliste, les bons comptes sont les bons amis des grandes puissances financières.

L'Etat jacobin tranche du haut des nuées électorales. Il dit : « Les électeurs des voies ferrées réclament, et puisqu'ils sont 300.000, il faut les contenter. » Rien de mieux. Comment les contenter ? Au détriment des Compagnies ? C'est une solution facile pour une démonstration électorale ; en fait, il en va autrement. Les Compagnies et l'Etat ont passé contrat. La légalité bourgeoise, MM. les radicaux la violent quelquefois, mais ne songent nullement à la supprimer. Par suite, lorsqu'il s'agit de puissances traitant d'égal à égal — telles que les Compagnies et l'Etat — les contrats ont force de loi.

Le Parlement décide que les dispositions de la loi Barthou auront effet *rétroactif*. Les agents des chemins de fer inscrits à la Caisse nationale de la vieillesse croient que, cessant, à partir du 1^{er} janvier 1911, de verser à cette Caisse, le régime de la loi nouvelle leur sera appliqué à partir de la date du commencement de leur service.

— Erreur ! observe M. Millerand. Les versements faits à la Caisse nationale restent acquis aux titulaires et donnent droit à une pension résultant de la capitalisation de ces versements. Si les bénéficiaires de cette pension jouissaient du demi-salaire prévu par la loi

(1) Augmentée de cinquantièmes.

Barthou, ils toucheraient double retraite : celle de la Caisse nationale et celle de la nouvelle Caisse des Compagnies. Ils seraient donc plus favorisés que les inscrits aux anciennes Caisses des Compagnies. D'autre part, avec quoi les Compagnies serviraient-elles les pensions des anciens agents inscrits au 1^{er} janvier 1911 aux nouvelles Caisses et qui n'ont à cette date, effectué aucun versement à celles-ci ? »

A cette question, nos bons réformistes n'ont su répondre que par un crachat en l'air : un projet de résolution qui ne signifie rien et que, par suite, la quasi unanimité de la Chambre a pu voter.

Si le Parlement voulait réellement faire bénéficier des dispositions de la loi Barthou les agents des chemins de fer inscrits depuis 20 ans environ à la Caisse nationale des retraites, il devait décider le report aux nouvelles Caisses des Compagnies du montant des versements recueillis par ladite Caisse nationale. Ce montant atteint presque un milliard et nul ne doutera que si la Caisse nationale de la vieillesse était mise dans l'obligation de déboursier ce milliard, elle serait plus qu'à sec.

Nous pouvons donc avoir l'assurance qu'en dépit des projets de résolution parlementaires les plus énergiques et les plus électoraux, les travailleurs des chemins de fer *actuellement en service* seront frustrés du maigre bénéfice de la loi Barthou. Pour avoir droit à la retraite égale au demi-salaire, ils devront pouvoir rester en service encore 25 ans au moins, à partir de 1911. Autant dire qu'après avoir vu passer devant leurs yeux les mirages féériques du projet Berteaux, ils n'auront même pas la suprême consolation des médiocres avantages de la loi Barthou.

Le *petit monstre* à quatre pattes engendré par le réformisme, leur écrase si durement les pieds qu'ils ouvriront enfin les yeux à la seule réforme sans revers : à la Révolution sociale.

XXX.



UN RÉGIME SAUVAGE

Six cents exécutions politiques en 1909

J'ai eu dernièrement la bonne fortune de voir notre ami Georges Plékanoff, le grand théoricien, fondateur de la Social-démocratie russe. Nous avons naturellement causé des choses politiques de France. Je lui ai conté la grandiose manifestation de protestation contre l'assassinat de Ferrer.

Plékanoff ne trouve pas que la lutte désintéressée et efficace des Socialistes contre la domination cléricale et religieuse soit contraire à la doctrine marxiste. Il a donc approuvé la manifestation. Mais il a exprimé son étonnement que les milliers d'assassinats du gouvernement tsariste ne provoquent en France ni la même indignation, ni des manifestations analogues. Et il m'a dit textuellement : « On croit donc en France et ailleurs que les Russes ont pris l'habitude d'être exécutés et s'en trouvent très bien ! »

Les chiffres que je vais citer sont effrayants. Nous les empruntons à une étude publiée dans le *Wiestnik Evropy* (*Le Messager de l'Europe*) par un ancien député à la Douma, M. Kousmine Karavajeff, un modéré. La revue *le Messager de l'Europe* est dirigée par le savant Maxime Kovalevsky. Et voici ce que constate cette Revue :

En 1909, jusqu'en décembre, furent exécutés, pour des crimes politiques, par des tribunaux d'exception, 528 hommes, femmes, et enfants. Si l'on ajoute les 80 condamnés à mort,

dont 43 exécutions effectives du mois de décembre de cette même année, on aura 571 exécutions. Comme toutes les exécutions ne sont pas publiées, le nombre de six cents exécutions capitales pour des crimes politiques est plutôt au-dessous de la stricte vérité. Et c'est pour une seule année!

Pour prouver que ces chiffres ne sont pas complets, il suffit de dire que le gouvernement lui-même, après avoir donné le chiffre de 1.741 condamnations à mort pour l'année 1908, a été obligé de communiquer à la Douma le vrai chiffre qui était 2.569!!

La peine capitale fut abolie en Russie — pour les crimes de droit commun! — en 1753. Et pourtant, dans la première année du régime constitutionnel russe, en 1906, on a exécuté 628 personnes, en 1909, 600! Et c'est dans un pays que l'on déclare pacifié. Les terroristes ont déposé leurs armes. Il n'y a que les assassins de gouvernement qui opèrent!

Les détails de boucheries officielles sont horribles. On exécute des enfants. A Tiflis on a pendu un vieillard de 124 ans! Pourtant la loi de 1903 interdit formellement la peine de mort pour les enfants et les personnes dépassant l'âge de 70 ans. Dans seize cas on a été obligé de remplacer les condamnations à mort par 14 jours d'emprisonnement!! Voilà avec quelle facilité on condamne à mort dans la Russie constitutionnelle, l'amie et l'alliée de la France républicaine.

Si l'on compare le régime antérieur à celui du 17/30 octobre 1905, l'on obtient quelques données intéressantes au plus haut degré. De 1866 à 1900 nous enregistrons 107 exécutions politiques, trois par an. Nous sommes loin du chiffre 600 de l'année constitutionnelle de 1909. Et si l'on ne considère que la période du mouvement révolutionnaire relativement intense, celle de 1876 à 1900, nous constatons 337 exécutions, 14 par an, toujours à grande distance du chiffre effroyable de 600!

Le gouvernement du tsar ne peut alléguer ni une situation exceptionnelle, ni les mœurs du pays. La révolution est écrasée. La première Douma a aboli la peine capitale à l'unanimité.

Ce serait une honte, un déshonneur pour nous de ne pas protester contre cette boucherie tsariste. Tout ce qui touche au monde officiel russe doit être honni, maudit et hué, en attendant la venue fatale de la Revanche révolutionnaire.

Ch. R.

Un scandale à la Douma. — La droite, d'accord avec le tsar, cherche à déshonorer la Douma par des excès et par des scandales. L'homme noir Pourischkewitch, un demi-fou, a délibérément provoqué un scandale inouï en prononçant des paroles outrageantes contre une étudiante et les étudiants en général. Toute l'opposition a protesté de la manière la plus violente. Les chefs de l'opposition, le camarade Gueguetkori, le travailliste Boulat, et le cadet Milioukoff furent temporairement exclus des séances.

UNE RÉPONSE

Notre impartialité nous oblige à rédiger la note suivante :

Camarades,

C'est toujours avec plaisir parce que marxiste que nous lisons les articles du *Socialisme*. Aussi avons-nous été étonnés de voir, dans le numéro 116, sous le titre *la Première conférence des Balkans*, la phrase suivante :

« Il est à remarquer que les socialistes « larges » anarcho-libéraux et progressistes aspirant à s'émanciper individuellement et s'emparant de portefeuilles ministériels, ne furent pas appelés à la Conférence ».

Nous ferons tout d'abord remarquer qu'en

Bulgarie il n'y a pas des socialistes « larges », anarcho-libéraux et progressistes, il y a un parti socialiste unifié et un autre dont Lambreff est membre, c'est le parti socialiste « étroit » ou comme on l'appelle ici le parti conservateur socialiste.

Sous le drapeau de ces deux partis se range les ouvriers bulgares. Mais le Parti unifié est composé de la plus grande partie des ouvriers bulgares, des instituteurs, des postiers, fonctionnaires de chemin de fer, etc., etc. Les membres du Parti unifié n'ont jamais songé à s'emparer de portefeuilles ministériels et leur unique désir est d'organiser fortement le prolétariat bulgare. Nous qui vivons en Bulgarie, nous observons tous les jours la vie des deux partis socialistes.

Pourquoi n'a-t-on pas appelé le parti unifié à participer à la Conférence de Belgrade les motifs sont tout autres.

Le Parti unifié et le parti des socialistes étroits sont les branches d'un même arbre; entre eux, il n'y a pas une grande différence. Dans les luttes qu'ils entreprennent contre l'Etat, leur tactique ne se distingue point. En un mot ce sont deux partis ouvriers socialistes.

Mais le parti « étroit » avait déclaré qu'il n'en verrait point des délégués à la Conférence si les délégués du Parti unifié y participaient. Nous porterons la question devant l'Internationale.

Nous vous prions de vouloir bien insérer cette lettre dans le *Socialisme* afin de dissiper l'erreur et faire éclater la même vérité.

Yvan PÉTROFF, de Razgrad.

Dragomir Popov, de Drenovelz.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Le Congrès national des Mineurs de France, réuni à Albi, a décidé de fonder une fédération englobant tous les travailleurs du sous-sol. La fusion avec les ardoisiers est déjà chose faite.

Pour les ouvriers qui extraient le minerai de fer, en Meurthe-et-Moselle par exemple, la situation n'était pas facile à résoudre, puisque les « mineurs de fer » travaillent en même temps aux hauts-fourneaux.

Toutefois, après avoir entendu le secrétaire de l'Union Fédérative des Métaux, après avoir discuté si ces travailleurs devaient être fédérés avec les mineurs ou avec les métallurgistes, le Congrès d'Albi a décidé de s'en remettre aux décisions des travailleurs des diverses catégories intéressées, consultées en un referendum; les négociations seront poursuivies sur les indications ainsi obtenues. Des résolutions analogues seront prises sans doute, dans les prochains congrès, en ce qui concerne les carriers, les puisatiers, et même les terrassiers, les ouvriers des galeries du Métropolitain, que l'on voudrait englober.

En ce qui concerne les décisions à prendre par la Fédération du sous-sol, le Congrès a adopté la disposition suivante pour les votes :

Chaque motion sera désormais soumise à deux votes: dans le premier, chaque syndicat aura autant de voix qu'il compte de cotisants; dans le second, chaque syndicat aura une voix, quelle que soit sa forme numérique. Si les résultats des deux épreuves concordent, le résultat définitif sera acquis; dans le cas contraire, une commission des conflits sera chargée de trouver un terrain d'entente.

Les difficultés qui pouvaient résulter de l'ancienne rivalité, chez les mineurs du Pas-de-Calais, entre les adhérents au vieux Syndicat, et le jeune Syndicat Broutchoux, ont été aplanies. Cordier ayant fait proposer à Broutchoux de s'en remettre pour trancher le différend qui les divise à une Commission arbitrale, dont les décisions seraient sans appel, Broutchoux a accepté.

Robert Witt, des mineurs allemands, a prononcé une remarquable allocution.

J'entrevois, a-t-il dit notamment, la prochaine réalisation de rapports plus étroits entre mineurs français et allemands. Vous savez que les capitalistes allemands s'efforcent d'apprendre aux enfants, sur les bancs des écoles, que vous, travailleurs français, vous êtes l'ennemi héréditaire du peuple allemand. L'intérêt de ces capitalistes est de maintenir la division entre les deux races.

J'ignore, pour ma part, si les capitalistes allemands et français sont véritablement des ennemis, mais si cela existe réellement, qu'ils se battent entre

eux. Nous, travailleurs, notre devoir nous commande de rester amis et unis.

Le Congrès a confirmé la décision de Lens sur la question antimilitariste, mais ce ne fut pas sans protestation de la part de Bouchard et Batuel, de la Loire, et Calvignac, de Carmaux.

Bouchard s'est écrié :

Si des ouvriers déclarent ne pas avoir de patrie, d'autres professent l'opinion contraire. Ceux-là mêmes qui nient l'idée de la patrie la réclameront le jour où les moyens de production leur appartiendront. Nous ne voulons pas la guerre, mais nous ne voulons pas être dupes. Pour nous débarrasser d'un joug, nous ne voulons pas en subir deux. Nous ne faisons ici ni chiqué ni bluff.

Broutchoux a répondu par un discours antipatriote.

Après un débat tumultueux sur cette question, le Congrès a adopté un vœu sur lequel nous aurons à faire connaître notre sentiment et qui réclame la création d'action de travail dans les mines. Voici le texte de la loi proposée :

Article premier. — Les ouvriers sont actionnaires dans les mines où ils sont occupés par le seul fait de leur travail. Les actions auxquelles ils ont droit sont attribuées au Syndicat qui les représente, et qui fera la répartition des bénéfices, au prorata des journées de travail effectuées dans l'année.

Article 2. — Le Syndicat sera représenté au Conseil d'administration proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient. Les administrateurs ouvriers seront élus au scrutin de liste.

On retrouve là, le fonds et la forme du socialisme ouvrieriste des jeunes attachés au Cabinet de l'ex-avocat-manuel Briand.

En attendant la réalisation encore lointaine de cette grande pensée participationniste, félicitons-nous de l'Unité minière réalisée et de la grande fédération des travailleurs du sous-sol en préparation.

L'Action Sociale

À L'INTÉRIEUR

Contre les indisciplinés et les traîtres

La Fédération de la Seine a décidé de mener une campagne vigoureuse contre les trois indisciplinés qui se sont mis hors du Parti socialiste : le Coulant, d'Ivry, Chauvière et Heppenheimer.

Une subvention spéciale a été allouée à notre ami Jean Martin, qui se charge de régler les comptes du premier.

Le citoyen Boucheron luttera vigoureusement contre le second et, au troisième, sera opposé un des plus vieux et des plus respectés militants du Parti ouvrier de la Seine, le citoyen Marin, conseiller d'arrondissement de Clichy.

D'autre part, on sait que, conformément à la décision de Nîmes, la C. A. P. a alloué une subvention de 500 francs à chacune des Fédérations qui vont avoir à lutter contre les deux renégats Briand et Viviani, et 250 francs pour la campagne contre Millerand.

De plus, Maxence Rolde a été mis à la disposition de la Fédération de la Creuse pour soutenir la lutte contre Viviani, et c'est notre ami et collaborateur Jean Lorris qui a reçu l'honneur de porter le drapeau du Parti à Saint-Chamond contre Aristide Briand.

Les Cheminots

Dans un grand meeting à la Bourse du Travail de Paris, les travailleurs des chemins de fer viennent d'inviter le gouvernement à déposer avant la séparation des Chambres :

1° Un projet de loi modifiant l'échelle des traitements du personnel du réseau de l'Etat, et fixant le salaire minimum à 1.800 francs par an, pour Paris et la banlieue;

2° Un projet de loi faisant appliquer le repos hebdomadaire sur tous les réseaux français, dans les conditions dans lesquelles il est pratiqué au réseau de l'Etat;

3° Un projet de loi portant modification de l'article 9 sur les retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, voté le 15 juillet 1909, et admettant le principe de la rétroactivité pour tous les agents inscrits actuellement aux diverses caisses de retraites des Compagnies, et la même application à toutes les Compagnies secondaires;

4° Un projet de loi fixant la réglementation du

travail dans tous les chemins de fer de France et des colonies, et établissant le maximum de la journée de travail à dix heures sur vingt-quatre heures.

Les assistants se sont séparés en s'engageant à réaliser dans le plus bref délai l'unité d'organisation et d'action parmi les travailleurs de la voie ferrée.

A la sortie de la réunion, les cheminots se sont rendus en chantant l'*Internationale*, jusqu'à la gare Saint-Lazare. Ils ont parcouru le grand hall de la gare et se sont séparés à minuit et demi sans incident.

Le lendemain, dimanche, trois mille travailleurs des chemins de fer formaient un cortège avec des pancartes réclamant le salaire minimum de 5 francs par jour et le R. H.

Dispersés à plusieurs reprises par la police, ils se reformèrent plus loin, et la manifestation fit grand bruit tout l'après-midi.

Le Congrès des Allumettiers

Les ouvriers allumettiers viennent de tenir un Congrès à la Bourse du Travail de Paris. Ce Congrès a duré du 7 mars au 12 inclus.

Le Congrès a discuté la question des retraites. A ce sujet, une situation nouvelle est sur le point d'être créée. Les ouvriers allumettiers, comme d'ailleurs tous les autres travailleurs des Finances, avaient droit jusqu'ici à une retraite, lorsqu'ils réunissaient certaines conditions d'âge et d'ancienneté, sans être astreints à opérer le moindre versement, ceux-ci étant à la charge de l'Etat.

La Commission du budget, à la suite de certaines sollicitations, ayant consenti à augmenter ces pensions de retraite de 120 francs pour les hommes et de 140 francs pour les femmes, à partir de 1911, à condition que les intéressés acceptent une retenue de 10/0 sur leurs salaires, le Congrès a repoussé ces propositions par les considérations suivantes :

Considérant que notre organisation s'est toujours opposée au système des versements faits par les ouvriers pour l'amélioration des dites retraites ;

Considérant que la retenue de 10/0 qui nous est demandée permettrait à l'Administration de nous servir des pensions sans bourse délier, le Congrès proteste énergiquement contre le principe des versements ;

Et déclare maintenir les chiffres contenus dans le projet de résolution voté au Congrès de 1908, donne mandat au Comité central d'agir fermement, par tous les moyens en son pouvoir pour obtenir des conditions de retraites en rapport avec les décisions prises jusqu'à ce jour.

Le Congrès s'est occupé d'une façon spéciale de la journée de huit heures, déjà examinée dans les Congrès antérieurs, et donnée depuis longtemps déjà à une partie des ouvriers de l'Etat (travailleurs des Postes et de la Guerre). Les congressistes ont émis l'avis que la réduction de la journée de travail s'imposait dans les manufactures d'allumettes plus que partout ailleurs, en raison de l'introduction dans ces manufactures de machines à grande production.

Les grèves

Depuis le 6 décembre 1909, un conflit existe qui met aux prises 1.800 ouvriers et ouvrières et 72 patrons de la mégisserie de Graulhet.

Au Chambon-Feugerolles, les usines métallurgiques font appel à l'arbitrage de M. Briand pour mettre fin à la grève.

Cet arbitrage portera sur la reconnaissance du Syndicat, qu'on veut voir reconnu obligatoirement par les patrons.

A Lyon, les ouvriers maçons sont en grève générale depuis le 14 mars. Aucune défection ne s'est produite parmi les grévistes, en dehors des ouvriers partis dans d'autres villes.

Les principales revendications des maçons sont : Ouvriers maçons, 75 centimes de l'heure au lieu de 65 ; manœuvres au-dessous de 16 ans, 50 centimes de l'heure ; manœuvres au-dessus de 16 ans, 55 centimes de l'heure. — Journée maxima de travail, dix heures.

Les P. T. T. et les élections législatives

Les ouvriers, agents et sous-agents des P. T. T. ont été convoqués dans les termes suivants, à un grand meeting qui a eu lieu le 23 mars, à la Bourse du Travail de Paris :

L'approche des élections générales nous crée un devoir impérieux.

Il s'est trouvé à la Chambre des députés une majorité pour approuver :

La diminution des salaires du petit personnel des P. T. T., alors que les parlementaires venaient de s'octroyer sans délicatesse une augmentation de 6.000 francs ;

Les déplacements d'office, sans raison de service ;

Le gaspillage des deniers publics dénoncé, après nous, par la Commission du budget elle-même ;

La perfidie du gouvernement Clemenceau, manquant à sa parole ;

Les condamnations « par ordre » pour de prétendus délits d'opinion ;

Enfin, les injustices, les mensonges, les brutalités du dernier sous-secrétaire d'Etat.

Nous pensons que ces élus de la nation, qui abdiquèrent honteusement leur droit de contrôle entre les mains d'un gouvernement de dictature, ne sont pas dignes de représenter le peuple de France.

La probité est au-dessus des partis.

Sans considérer les conceptions politiques dont ils se réclament, nous devons combattre de toutes nos forces ceux dont les graves défaillances causèrent tant de mal à notre corporation et à la nation tout entière.

Les ouvriers des ports

de la Méditerranée

Les Syndicats des ouvriers des ports de la Méditerranée ont tenu leur Congrès à Nice. Ils ont décidé d'adhérer à la Fédération internationale des transports et de faire une propagande des plus actives pour la concentration des forces ouvrières corporatives, en présence de la création récente de la « Shipping Federation », vaste trust d'armateurs de toutes les nations, dont le but est d'organiser la résistance contre les Syndicats ouvriers. Le Congrès a protesté contre la non application du repos hebdomadaire, surtout chez les camionneurs de Marseille, et a réclamé des mesures contre l'extension du machinisme, et la priorité de l'embauchage des nationaux pour l'embarquement à bord des Compagnies de navigation, qui leur préfèrent des étrangers.

Contre l'escroquerie aux retraites

Le Syndicat ouvrier de la Manutention des bois proteste énergiquement contre la loi des retraites ouvrières que veut nous donner le gouvernement de la République, en nous imposant une retenue sur notre salaire de famine.

Considérant que ladite loi est faite pour les morts et non pour les vivants, les prolétaires organisés se refusent à toutes retenues de salaires par ladite loi.

Le conflit de l'Ouenza

Une note, par trop tendancieuse, a paru dans la presse capitaliste, sur le prolétariat algérien, au sujet des débats à la Chambre des députés, sur l'affaire de l'Ouenza.

Le groupe socialiste de Constantine, convaincu de la nécessité de la socialisation des moyens de production et d'échange, reconnaît ce moyen comme pouvant seul amener la suppression du salariat, dernière forme de l'esclavage.

Les votes émis par deux conseillers municipaux de Bône et la Bourse du Travail, ainsi que celle de Constantine n'intéressent pas le moins du monde les militants algériens, qui ne sauraient en aucune façon être rendus responsables de l'ignorance de ces organisations serviles en matière économique et politique.

Le groupe socialiste de Constantine partage la manière de voir de tous les militants du groupe parlementaire sur cette affaire du conflit de l'Ouenza, qui ne sera profitable qu'à la gent capitaliste.

Le prolétariat algérien organisé sur le terrain de la lutte de classes soutiendra par tous les moyens en son pouvoir les militants parlementaires.

A L'EXTÉRIEUR

Une grande grève en perspective

Le président du Syndicat des chauffeurs et mécaniciens des chemins de fer a informé les Compagnies que la grève est inévitable sur les lignes entre Chicago et le Pacifique, à moins que les différends entre les Compagnies et les employés ne soient soumis à l'arbitrage.

Les demandes des chauffeurs et mécaniciens des Compagnies de chemin de fer ont été rejetées.

La Presse Socialiste

De C. Forest, dans le *Socialiste de Saône-et-Loire* :

Quel bonheur ont-ils donc, les insurrectionnels, d'avoir seuls la compréhension du juste, du beau et du vrai ; ils vont sûrement trouver le moyen de remplacer un élu par un délégué qui sera nommé par acclamation dans une réunion publique ! Cela sera un progrès qui comptera dans l'histoire des peuples !...

Ce ne sera plus un parlementaire, mais n'empêche que, dans ces réunions publiques, qui vont certainement devenir monstres, si chacun veut encore faire une part de ses affaires lui-même, ce sera toujours comme au Parlement, les plus belles langues qui auront raison, des timides qui n'auront pas l'expression pour y défendre leur manière de voir.

Est-ce là, la révolution que les insurrectionnels nous préparent ; si, un jour, elle se produisait de cette façon, ce serait bien en effet le triomphe de la minorité agissante et la masse des imbéciles, comme on l'appelle dans les milieux insurrectionnels, n'aurait plus qu'à se taire et se laisser gouverner par cette minorité agissante qui ressemblerait beaucoup à la Cour des anciennes monarchies.

Du *Socialiste Alpin*, sous les initiales J. L. et le titre « Tout naturel » :

On a dit beaucoup de mal des dirigeants de la C.G.T. qui ont bêché la loi sur les retraites ouvrières, on a beaucoup morigéné les camarades de notre Parti qui auraient voulu voir les députés socialistes refuser de la voter. On a bien fait.

Vraiment les adversaires de cette réforme célèbre sont inexcusables et leur mentalité est incompréhensible !

Comment ! au bout de 40 ans de République ils en sont encore à s'étonner, à s'épater, à s'offusquer :

1° Parce qu'un général touche plusieurs milliers de francs de retraite (sans avoir subi de retenue), reçoit une indemnité supplémentaire à cause de la Légion d'honneur...

2° Parce qu'un adjudant quitte le régiment à 35 ans, au bout de 15 ans de services avec un billet de 1.000 comme retraite (sans avoir subi aucune retenue) et un emploi civil, au total plus de 2.000 francs par an...

3° Parce qu'au pauvre père Peinard on fera verser chaque année une somme assez élevée, pour lui donner à 65 ans, s'il est encore là, si la tuberculose, le surmenage, les accidents de travail, la misère et la faim ne l'ont arrêté en route ; pour lui offrir, disons-nous, une belle petite pièce de 20 sous par jour... avec peau de balle à côté...

Oui, ils s'épatent de cela ! Et les voilà qui hurlent, qui crient, qui braillent même à l'injustice. Quels sales types !

Y a-t-il quelque chose de plus naturel que ça ?... Cependant !

De A. Rosselin, dans le *Cri du Peuple de la Somme*, sous le titre « Effondrement » :

Au parti radical impuissant, failli, déshonoré, il ne manquait plus que la preuve absolue, manifeste, palpable, de ces complicités avec les exploités, agitateurs et voleurs capitalistes.

Cette preuve nouvelle, le scandale Duez nous l'apporte. Qu'est devenu le milliard des congrégations ? Ce que deviendront les milliards des retraites ouvrières.

Quinze mille, Ouenza, Maroc, gaspillages, impôts, déficit, révocations, biribi, meurtres, sabotages du droit ouvrier, liquidation fantasmagoriques... rien n'y manque !

Le parti radical, traître au peuple, rouge du sang prolétarien, s'effondre dans la boue.

On nous a reproché notre sévérité pour ce parti de sectarisme démagogique, d'hypocrisie démocratique et de panamistes manœuvres. Nous étions au-dessous de la vérité. Et nous nous félicitons de n'avoir jamais eu, avec lui, d'autre contact que celui d'ennemi à ennemi.

Les travailleurs comprendront-ils enfin qu'ils n'ont plus à compter que sur eux-mêmes, et agiront-ils en conséquence ?

Faites des Abonnés
au « Socialisme » et vous ferez des
Socialistes

Librairie du « SOCIALISME »

Nous expédions *franco de port*, aux prix indiqués, les brochures et ouvrages suivants, sur demandes de nos lecteurs et abonnés :

René CABANNES	
<i>Le Parti Socialiste et les Paysans</i>	0 20
Vincent CARLIER	
<i>La Pensée Socialiste</i>	0 10
<i>Le Monopole des Assurances</i>	0 60
<i>La houille blanche et le socialisme</i>	0 15
COMPÈRE-MOREL	
<i>Les Paysans et le Socialisme à la Chambre</i>	0 15
<i>Exploitation agricole et Socialisme</i>	0 15
<i>Le Socialisme aux champs</i>	0 15
<i>Propos d'un rural</i>	0 15
<i>Concentration capitaliste, organisation collectiviste</i>	0 15
<i>La Question Agraire en France</i>	0 50
Cabriel DEVILLE	
<i>L'évolution du Capitalisme</i>	0 60
<i>Le Capital de Karl Marx</i>	3 25
J.-P. GRANDVALLET	
<i>Le Manuel du Cheminot</i>	0 15
<i>Les travailleurs des chemins de fer et le Parti Ouvrier</i>	0 10
<i>Le déterminisme économique de Marx</i>	4 »
Jules GUESDE	
<i>Collectivisme et Révolution</i>	0 15
<i>La Loi des Salaires</i>	0 15
<i>Les huit heures à la Chambre</i>	0 15
<i>Le Collectivisme</i>	0 15
<i>Le Collectivisme au Collège de France</i>	0 25
<i>Socialisme et services publics</i>	0 25
<i>Double réponse à MM. de Mun et Deschanel</i>	0 80
<i>Le Socialisme au jour le jour</i>	3 25
<i>Etat, politique et morale de classe</i>	3 25
GUESDE et JAURÈS	
<i>Les deux Méthodes</i>	0 15
Karl KAUSTKY	
<i>Le programme socialiste</i>	6 »
<i>La Question agraire</i>	7 60
<i>Le Marxisme</i>	3 25
<i>Parlementarisme et Socialisme</i>	2 75
Paul LAFARGUE	
<i>Patriotisme et Bourgeoisie</i>	0 10
<i>Le Droit à la Paresse</i>	0 15
<i>Communisme et évolution</i>	0 15
<i>La Méthode historique de Marx</i>	0 20
<i>La Religion du Capital</i>	0 20
<i>Les Trusts Américains</i>	1 65
<i>Origine et évolution de la propriété</i>	3 25
<i>Le déterminisme économique de Marx</i>	0 60
Jean LORRIS	
<i>Ouvriers et Paysans</i>	0 20
D^r OGUSE	
<i>Malthusianisme et Socialisme</i>	0 25
F. de PRESSENSÉ	
<i>Le Parti Socialiste et la guerre</i>	0 15
H. de la PORTE	
<i>Les Leçons de Stuttgart</i>	0 30

Le Gérant : MERCY.

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Revue mensuelle internationale. — Parait en trois langues à Paris, à Berlin et à Londres

La Rubrique « **Le Mouvement ouvrier international** » est rédigée sous la direction du Comité de rédaction du *Socialisme*, avec la collaboration des écrivains de l'Internationale.

Abonnement réduit pour les lecteurs du *Socialisme* : France, 8 francs; Etranger 10 francs.

Le montant de l'abonnement réduit doit être adressé à l'Administrateur du *Socialisme*

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

L'HUMANITÉ

Le numéro 5 centimes

Abonnements :

Un an, 21 francs; Six mois, 10 fr. 50

Trois mois, 5 fr. 25

Six mois payables par mois, 1 fr. 75

publie régulièrement des articles de son directeur politique

JEAN JAURÈS

de : ALLARD, ALLEMANE, BRACKE, DUBREUILH,

LAFARGUE, ROUANET, Marcel SEMBAT

et des TRIBUNES Syndicales et Coopératives

Il faut lire **L'Humanité** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste

ANNONCES COMMERCIALES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AU MARCHÉ LENOIR

Faubourg Saint-Antoine, 128 — Rue Crozatier, 74 — Rue d'Aligre, 27

DIMANCHE 27 MARS et Jours suivants

Nouveautés d'ÉTÉ

VÊTEMENTS pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
Vendus à des Prix de Bon Marché sans précédent

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL

Les MAGASINS sont fermés tous les VENDREDIS et sont ouverts tous les DIMANCHES.

Marbrerie pour Meubles et Bâtiments



SPECIALITÉ de
TOILETTES
et LAVABOS
Médaille d'Argent 1898
EXPOSITION PERMANENTE

BLANCHARD

83, rue de Charenton - PARIS

PRIX TRÈS MODÉRÉ

Installations de : Boucheries, Boulangeries,
Charcuteries, Crémeries, Salons de Coiffures.

LES VIGNERONS LIBRES

Coopérative de Production à MARAUSSAN

expédient dans toute la France (*Seine et Seine-et-Oise exceptés*) leurs VINS ROUGES, BLANCS ou ROSÉS à des prix défiant toute concurrence.

Ecrire au camarade E. CATHALA, agent commercial, 19, rue de l'Embarcadère, CHARENTON (Seine) ou au Siège social à Maraussan (Hérault).

Pour la Seine et Seine-et-Oise, s'adresser aux Coopératives fournies par le MAGASIN DE GROS, avec lequel ont traité *Les Vignerons libres de Maraussan*.

La Coopération du Livre

ASSOCIATION OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

3, Impasse Crozatier, 3 — PARIS-XII^e

CATALOGUES, JOURNAUX, REVUES
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, etc.

L'« OXYGÉNÉE »

Approbation des
Hygiénistes
CUSENIER
Verte
ou Blanche

C'EST LA SANTÉ

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A
LA MÉDITERRANÉE

Régates internationales de Nice et de Cannes
Vacances de Pâques
Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 24 février au 11 avril 1910.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice (via Dijon, Lyon, Marseille) :

1^{re} classe : 182 fr. 60.

2^e classe : 131 fr. 50.